

**RÉPONSE DE MME CORINNE CHABAUD,
PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION TERRE DE PROVENCE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE
DES COMPTES ET DE LA GESTION
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRE
DE PROVENCE**

Eyragues, le 26 août 2020

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes Provence-Alpes
Côte d'Azur
17 Traverse de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08



Dossier suivi par Sandrine MARTIN

Nos Réf : SM/JA n° 20-059

☎ : 04.32.61.96.39

☎ Standard : 04.32.61.96.30

✉ : dga@terredeprovence-agglo.com

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : réponse à la notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Terre de Provence – contrôle n° 2019-0027

Monsieur le Président de la Chambre régionale des comptes,

Je fais suite au rapport d'observations définitives en date du 24 juillet reçu le 28 juillet.

Conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières, je vous confirme qu'en ma qualité d'exécutif de la Communauté d'Agglomération je présenterais ce rapport d'observations définitives, une fois notifié, accompagnés des réponses des différents ordonnateurs concernés, au premier Conseil de Communauté suivant la notification. Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée délibérante, et joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée, de manière à ce qu'un débat puisse se tenir ce jour-là.

En tant que nouvel ordonnateur, non concerné par la période auditée, je prends néanmoins acte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes et ne manquerais pas de vous tenir informé des mesures mises en place pour répondre à ces remarques.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,



Corinne CHABAUD

Maire de Mollégès

Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône

